

Publications des tribunaux

Publication de dispositif

A vous:

Rudaz Tanguy, fils de Jean-Guy et de Juliette-Georgette, née Favre, né le 10 avril 1963, à Sion, originaire de Vex et Les Agettes, aide-électricien, précédemment domicilié à 1950 Sion, rue du Mont 39, actuellement sans domicile connu; recr non incorporée, actuellement inapte au service.

Dans sa séance du 12 décembre 1990, le Tribunal militaire de division 10A a décidé:

1. La demande de radiation anticipée des inscriptions figurant au casier judiciaire de Rudaz Tanguy, est rejetée.
2. Les frais de la cause, par 100 francs, sont mis à la charge du recourant.

La présente décision est susceptible de recours (art. 195, let. C, PPM). Elle deviendra définitive et exécutoire si, dans les 20 jours dès sa notification écrite, le recours n'est pas déposé, par écrit, avec motifs et conclusions, auprès du Greffe du Tribunal militaire de division 10A, case postale 611, 1000 Lausanne 17.

13 février 1991

Tribunal militaire de division 10A:

Le président, major Raymond Fluckiger

F34232

Citations

Le président du tribunal militaire de division 2,

A vous:

Krähenbühl Daniel, fils de Kurt et d'Hedwig, née Schneider, né le 23 août 1964, à Genève, originaire de Brenzikofen, vendeur, précédemment domicilié à 1206 Genève, rue de l'Athénée 44; can lm à cp ld car IV/13;

Fuchs Patrick, fils de Pierre et de Ruth, née Hardegger, né le 4 août 1968, à Genève, originaire de Schänis, opérateur en vidéo, précédemment domicilié à 1202 Genève, rue Rothschild 27; recr non incorporée;

Killer Bernard, fils de Jean et d'Irma, née Hoffmann, né le 21 novembre 1964, à Genève, originaire de Vandœuvres, horticulteur, précédemment domicilié à 1226 Thônex, chemin des Deux-Communes 13; sdt radio à cp EM fus 10;

Conrad Sébastien, fils de Denis et de Gisèle, née Vuillemin, né le 24 octobre 1969, à Neuchâtel, originaire de Nods, mécanicien sur machines, précédemment domicilié à 2068 Hauterive, Jardillets 1; recr fus non incorporée;

tous quatre actuellement sans domicile connu;

vous êtes cités à comparaître à l'audience du tribunal militaire de division 2, siégeant le vendredi 8 mars 1991, à 8 h. 30, à Rolle, Salle du Conseil communal, sous l'inculpation, pour Krähenbühl, de refus de servir, pour Fuchs, de refus de servir, pour Killer, d'insoumission intentionnelle, et pour Conrad, de refus de servir, plus la révocation éventuelle d'un sursis.

Si vous ne vous présentez pas, vous serez jugés par défaut.

15 février 1991

Tribunal militaire de division 2:

Le président, colonel Jacques Couyoumtzélis

F34232

Le président du tribunal militaire de division 2,

A vous:

Rivoire Laurent, fils de Michel et de Madeleine, née Mühlemann, né le 16 décembre 1965, à La Chaux-de-Fonds, originaire de Vully-le-Haut, ouvrier, précédemment domicilié à 2400 Le Locle, Jambe-Ducommun 11; précédemment recr fus non incorporée, actuellement inapte au service;

Klopfenstein Vincent, fils de Daniel et de Jacqueline, née Lachat, né le 3 juillet 1969, à Porrentruy, originaire de Goumois, manœuvre, précédemment domicilié à 2853 Courfaivre, rue Saint-Germain 61; recr fus non incorporée;

Henzelin Philippe, fils de Georges et de Ginette, née Perrotey, né le 21 juillet 1967, à Boncourt, originaire de Cœuve, aide de cuisine, précédemment domicilié à 2732 Reconvilier, Bel-Air 15; précédemment mitr à cp fus II/22, actuellement inapte au service;

Mory Pierre, fils de Gaston Victor et de Regina, née Brülhart, né le 5 octobre 1964, à Fribourg, originaire de Wallenried, manœuvre, précédemment domicilié à 2300 La Chaux-de-Fonds, rue de la Balance 16; actuellement inapte au service;

tous quatre actuellement sans domicile connu;

vous êtes cités à comparaître à l'audience du tribunal militaire de division 2, siégeant le lundi 11 mars 1991, à 8 h. 30, à Yverdon-les-Bains, Hôtel-de-Ville, Salle des débats, 2^e étage, sous l'inculpation, pour Rivoire, de désertion, d'insoumission intentionnelle; d'inobservation de prescriptions de service, pour Klopfenstein, d'insoumission intentionnelle, plus la révocation éventuelle de sursis, pour Henzelin, principalement de refus de servir, subsidiairement d'insoumission intentionnelle, de dilapidation de matériel, plus la révocation éventuelle d'un sursis, et pour Mory, la révocation éventuelle d'un sursis.

Si vous ne vous présentez pas, vous serez jugés par défaut.

15 février 1991

Tribunal militaire de division 2:

Le président, lt-colonel Nicolas Stoll

F34232

Citations

Le président du tribunal militaire de division 2,

A vous:

Marletaz Thierry, fils de Bernard et de Gilberte, née Prodhom, né le 9 septembre 1967, à Lausanne, originaire d'Ormont-Dessous, électromécanicien, précédemment domicilié à 1252 Meinier, chemin Retuelle 6; recr fus non incorporée;

Eymann Jean-Pierre, fils de Pierre-André et de Ginette, née Tobler, né le 1^{er} mars 1968, à Bâle, originaire de La Chaux-de-Fonds, employé de commerce, précédemment domicilié à 1110 Morges, avenue de la Vogez 12; sdt chars à cp chars III/1;

Meyer Jean-Daniel, fils d'André et de Thérèse, née Morand, né le 22 mars 1963, à Genève, originaire de Steffisburg, photographe, précédemment domicilié à 1205 Genève, rue de Carouge 40; sdt san à cp EM car 13;

Ruedin Cédric, fils de Michel et de Denise, née Meyer, né le 16 avril 1967, à Neuchâtel, originaire de Cressier NE et d'Enges, vendeur, précédemment domicilié à 3960 Sierre, rue Maison-Rouge 28; recr inf non incorporée;

vous quatre actuellement sans domicile connu;

vous êtes cités à comparaître à l'audience du tribunal militaire de division 2, siégeant le mercredi 13 mars 1991, à 8 h. 30, à Echallens, Le Château, Salle du tribunal de district, sous l'inculpation, pour Marletaz, de refus de servir, pour Eymann, de refus de servir, pour Meyer, de refus de servir, et pour Ruedin, de refus de servir, et pour la révocation éventuelle d'un sursis.

Si vous ne vous présentez pas, vous serez jugés par défaut.

15 février 1991

Tribunal militaire de division 2:

Le président, major Claude Moeckli

F34232

Publications des tribunaux

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1991
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	07
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	26.02.1991
Date	
Data	
Seite	711-714
Page	
Pagina	
Ref. No	10 106 453

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.